



CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE PEUGEOT

SAINT NAZAIRE  
374, Route de la Côte-d'Amour  
44600 ST-NAZAIRE  
SAS au capital de 6 450 000 €  
SIRET : 414 954 743 00 301  
APE 4511Z  
TVA INTRA COM : FR 94 414 954 743  
E-mail : [contactssaintnazaire@clara-automobiles.com](mailto:contactssaintnazaire@clara-automobiles.com)  
Services Commerciaux  
Tél 02 40 53 34 77  
Fax VN : 02 40 00 87 63  
Fax VO : 02 40 53 86 58

DATE 19/10/2021 ECHEANCE 19/10/2021  
FACTURE 2021/30217770

Vous avez été accueilli par Matthieu MAURICE

N°DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N°IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
30217770	013667		HYUNDAI	TMAJU81UAEJ585234 NEW IX35	DJ-326-GJ 28/06/2014	85175	2021837
DÉSIGNATION		N°PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
remplacement 2 pneumatiques							
MONTAGE JANTE TOLE: EQUILIBRAGE - REMPLACEMENT VALVES MASSES		POSHOP		3	10,00	10,00	10,00
Mécanique T2		M2	0,40				
MASSE EQUILIBRAGE		MASSE	4				
MONTAGE JANTE TOLE: EQUILIBRAGE - REMPLACEMENT VALVES MASSES		POSHOP		3	10,00	10,00	10,00
Mécanique T2		M2	0,40				
E:VALVE TR414		1609060380	2				
2256017 CONTICR		1618834080	2	3	188,00	20,00 150,40	300,80
PARTICIPATION COMMERCIALE		42	1	3	-47,00	-47,00	-47,00
FORF ENTRETIEN VID HUILE MOTEUR INCLUANT CHGMT DES FILTRES:HUILE AINSI QUE PETITES FOURN.+CONTROLE		837001		3	150,00	150,00	150,00
FORF ENTRETIEN VID HUILE MOTEUR INCLUANT CHGMT DES FILTRES:HUILE AINSI QUE PETITES FOURN.+CONTROLE		M2	0,90				
I:FILTRE HUILE		SOGL409	1				
LIQUIDE DE LAVE GLACE CONCENTRE		1637755180	1				
HUILE LUBEXCEL 5W30 B71 2290 (C2)		5W30	5				
FORFAIT FREIN AV COMPLET MO ET FOURNITURE REMPL DISQUE ET PLAQUETTES							
<b>TOTAL HORS TAXE</b>				<b>MONTANTS T.V.A.</b>			<b>TOTAL T.T.C.</b>
				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			

www.peugeot.com

PRENEZ  
VOTRE RENDEZ-VOUS  
ATELIER EN LIGNE



**COUPON À JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT**

DOCUMENT	N°CLIENT	N°COMMANDE



PEUGEOT  
OCCASIONS



PEUGEOT  
RAPIDE

**MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT :** « toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acquéreur est un professionnel, en application de l'article L 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acquéreur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la somme due au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acquéreur. »

**RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :** En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement. »



CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE PEUGEOT  
 SAINT NAZAIRE  
 374, Route de la Côte-d'Amour  
 44600 ST-NAZAIRE  
 SAS au capital de 6 450 000 €  
 SIRET : 414 954 743 00 301  
 APE 4511Z  
 TVA INTRA COM : FR 94 414 954 743  
 E-mail : [contactsaintnazaire@clara-automobiles.com](mailto:contactsaintnazaire@clara-automobiles.com)  
 Services Commerciaux  
 Tél 02 40 53 34 77  
 Fax VN : 02 40 00 87 63  
 Fax VO : 02 40 53 86 58

DATE 19/10/2021 ECHEANCE 19/10/2021  
 FACTURE 2021/30217770

Vous avez été accueilli par Matthieu MAURICE

N°DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N°IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
30217770	013667		HYUNDAI	TMAJU81UAEJ585234 NEW IX35	DJ-326-GJ 28/06/2014	85175	2021837
DÉSIGNATION		N°PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
FORFAIT FREIN AV COMPLET MO ET FOURNITURE REMPL DISQUE ET PLAQUETTES Mécanique T2		706001	1,20	3	220,00	220,00	220,00
DISQUE DE FREIN		FERODDF1630	1				
PLAQUETTE DE FREIN		FEROFDB4194	1				
remplacement courroie accessoire		M2	1	3	70,00	10,00	63,00
remplacement courroie accessoire		M2	1	3	39,80	10,00	35,82
COURROIE		GATE5PK1810	1	3			
<b>TOTAL HORS TAXE</b>				<b>MONTANTS T.V.A.</b>			<b>TOTAL T.T.C.</b>
				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			
CT				Participation au recyclage		des déchets	3,33
745,95				20,00		149,19	<u>895,14</u>
				dont Acompte		0,00	0,00

www.peugeot.com  
 Temps facturé au temps barémé  
 (\*) temps facturé au temps passé

PRENEZ  
 VOTRE RENDEZ-VOUS  
 ATELIER EN LIGNE



COUPON À JOINDRE À VOTRE RÉGLEMENT		
DOCUMENT	N°CLIENT	N°COMMANDE
21/30217770	013667	2021837
19/10/2021	895,14	



PEUGEOT  
 OCCASIONS



PEUGEOT  
 RAPIDE

**MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT :** « Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigées et non payées à la date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur »

**RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu, jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :** En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement. »

CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE PEUGEOT  
 SAINT NAZAIRE  
 374, Route de la Côte-d'Amour  
 44600 ST-NAZAIRE  
 SAS au capital de 6 450 000 €  
 SIRET : 414 954 743 00 301  
 APE 4511Z  
 TVA INTRA COM : FR 94 414 954 743  
 E-mail : contactssaintnazaire@clara-automobiles.com

Services Commerciaux  
 Tél 02 40 53 34 77  
 Fax VN : 02 40 00 87 63

DATE 31/05/2021 ECHEANCE 31/05/2021  
 FACTURE 2021/30214680

Vous avez été accueilli par Matthieu MAURICE

N°DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N°IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
30214680	013667		HYUNDAI	TMAJU81UAEJ585234 NEW IX35	DJ-326-GJ 28/06/2014	81725	2018480
DÉSIGNATION	N°PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT	
<b>PEDALE EMBRAYAGE BLOQUE</b>							
DIAGNOSTIQUE	M3*	0,50	3	90,00	90,00	45,00	
REPLACEMENT EMETTEUR RECEPTEUR	M2*	1	3	80,00	80,00	80,00	
REPLACEMENT EMBRAYAGE	M2*	4,50	3	80,00	80,00	360,00	
ESSAI APRES TRAVAUX	M2*	0,50	3	80,00	80,00	40,00	
CYLINDRE RECEPTEUR	NIPSH260I22	1	3	54,25	54,25	54,25	
CYLINDRE EMETTEUR	NIPSH250I41	1	3	90,35	90,35	90,35	
REGULATEUR	HYU 414902S005	1	3	188,39	188,39	188,39	
ENSEMBLE VOLANT	232002A801	1	3	174,92	174,92	174,92	
JOINT SPY	4311939080	1	3	18,55	18,55	18,55	
JOINT SPY	4311939070	1	3	18,55	18,55	18,55	
KIT EMBRAYAGE	NIPSH200I66	1	3	192,85	192,85	192,85	
HUILE DE BOITE	ISLU1022002D	1	3	11,52	11,52	11,52	
Remise pied de facture						-101,95	
<b>TOTAL HORS TAXE</b>				<b>MONTANTS T.V.A.</b>		<b>TOTAL T.T.C.</b>	
				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			
<b>CT</b>				<b>%</b>		<b>Participation au recyclage des déchets</b>	
1 172,43				3		0,00	
				20,00		<b>1 406,92</b>	
				234,49		dont Acompte 0,00	

**PAYÉ**

www.peugeot.com

Temps facturé au temps barémé  
 (\*) temps facturé au temps passé

COUPON À JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT		
N°DOCUMENT	N°CLIENT	N°COMMANDE
21/30214680	013667	2018480
31/05/2021	1 406,92	



PEUGEOT  
OCCASIONS



PEUGEOT  
RAPIDE

**MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT** : \*Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, ou comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, il est, expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la même date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.  
**RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ** : Le transfert de la propriété des marchandises ou de la créance facturée est subordonné jusqu'au paiement intégral et exclusif conformément aux dispositions de l'article L 6211-22 du Code de Commerce, les seuls éléments transmis à l'acheteur des biens ou des marchandises.  
**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE** : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.





ST-NAZAIRE



# SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE NAZAIRIENNE AUTOMOBILE

CONCESSIONNAIRE PEUGEOT  
RÉPARATEUR AGRÉÉ

SAS au capital de 40 000 €  
R.C.S. 339 328 080  
Siret 339 328 080 00017 - NAF 4511 Z  
FR 01 339 328 080

Route de la Côte-d'Amour  
44600 ST-NAZAIRE  
E-mail : contact@peugeotsina.fr

**Direction Services Commerciaux**  
Tél 02 40 53 34 77  
Télécopie 02 40 00 87 63 VN\*  
Télécopie 02 40 53 86 58 VO\*

**Après-Vente**  
Tél 02 40 53 88 49  
Télécopie 02 40 53 82 34

**Peugeot Rapide**  
Tél 02 40 53 88 70

Dépannage 7j/7 - 24h/24  
Tél 06 08 40 30 60

\* VN : Véhicule Neuf  
\* VO : Véhicule d'Occasion

VOUS AVEZ ETE ACCUEILLI PAR JEAN MARC FERIAU

FACTURE en Euro N° 0183728 SAINT-NAZAIRE DC177MP rM a J 01/2013 BARLERIN rTel: 04 74 05

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
	9200 1003		HYUNDAI	TMA.TUR1UAEJ585234	DI-324-GJ	18000	4193
DÉSIGNATION		N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
FACTURATION UTILISEE TEMPS BAREME							
FORFAIT VIDANGE		824999	1.00	2	98.66	98.66	98.66
COMPRENANT 5 LITRES MAXIMUM ACTIVA 5W30 INEO & FILTRE A HUILE							
FILTRE A HUILE			1.00	2	INCLUS DANS FORFAIT	824999	
ACTIVA INEO ECS		40545	4.75	2	INCLUS DANS FORFAIT	824999	
JOINT 16X24-15		40545 0164.88	1	2	INCLUS DANS FORFAIT	824999	
LIQUIDE LAV VIT		40545 16119086.80	1	2	INCLUS DANS FORFAIT	824999	

**PAYÉ**

DATE D'ECHEANCE: 18.01.201

TOUTE L EQUIPE DE LA S.I.N.A VOUS SOUHAITE

UNE BONNE ANNEE 2016.

www.peugeot.com

TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	TOTAL T.T.C.
98.66	CT2=20.00 19.73	118.39

DONT TVA/LUB 13.54



PEUGEOT OCCASIONS

PEUGEOT RAPIDE



MANIPULATEUR  
DE FLUIDES FRIGORIGÈNES

**MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT :** "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les montants exigibles et non payés à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

**RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :** En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."